

# Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers: HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., 213800CD235ST4TMNL94

## 1. Résumé

Le présent état est l'état consolidé des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité de HSBC Private Bank Luxembourg S.A. et de sa succursale en France. HSBC Private Bank Luxembourg S.A., 213800CD235ST4TMNL94 considère les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Cette déclaration sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

HSBC Private Bank Luxembourg S.A. (« We ») délègue la gestion des portefeuilles discrétionnaires à des gestionnaires d'actifs tiers (actuellement : HSBC AM US : HSBC Global Asset Management(USA) INC. 213800 MB7UGCSL5S3P42, HSBC AM UK : HSBC Global Asset Management(UK) Limited 213800L6ERIFAN15KI98, HSBC AM HK : HSBC Global Asset Management (Honk Kong) Limited 213800IC17E9NI46L160, HSBC AM FR : HSBC GLOBAL Asset Management(FRANCE) W85O53OGKSNJNYNJES25, HSBC AM CH : HSBC Global Asset Management(Switzerland) AG 213800EO6GOHD4AIED29 - ces entités sont ci-après dénommées globalement « HSBC Asset Management " ("HSBC AM") SE - Europe Limited (Investments) il)).

Par conséquent, les activités d'investissement durable, y compris l'approche d'identification et de traitement des principaux impacts négatifs(PAI), sont entreprises par ces gestionnaires d'actifs pour notre compte, en fonction des exigences réglementaires. Faisant partie du groupe HSBC, HSBC Private Bank (Luxembourg S.A.) travaille en étroite collaboration avec HSBC Asset Management, notamment au titre de ses politiques relatives à PAI qui s'appliquent à nos portefeuilles discrétionnaires. Nous continuons de travailler avec l'ensemble de nos partenaires, afin de nous assurer que les gestionnaires d'actifs tiers avec lesquels nous investissons sont véritablement alignés sur nos engagements envers nos clients. Nous nous engageons également à comprendre comment ces organisations sont mises en place pour répondre aux futurs défis de l'investissement durable.

Nous reconnaissons que les risques liés à la durabilité peuvent conduire à des résultats qui ont à la fois des effets positifs et négatifs sur l'environnement ou la société, ainsi que sur la performance des produits financiers. L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance(ESG), tels que définis dans la Politique d'Investissement Responsable de HSBC AM , traite des principaux impacts négatifs importants de la recherche fondamentale et contribue aux décisions dans le processus d'investissement. De plus, ces impacts sont pris en compte dans les activités d'intendance (par l'intermédiaire de HSBC AM) et dans d'autres politiques, qui expriment les objectifs de durabilité de HSBC AM et exposent les mesures que nous prenons pour les atteindre. Cette approche nous aide à gérer ces impacts négatifs et les risques de durabilité dans nos investissements.

L'ensemble des impacts obligatoires sur le climat, l'environnement, le social, les salariés et les droits de l'homme, pour lesquels des indicateurs obligatoires ont été identifiés, sont pris en compte dans notre processus d'investissement dans le contexte ci-dessous :

- Pour nos portefeuilles discrétionnaires, les indicateurs PAI peuvent se refléter dans la construction du portefeuille par le biais d'un filtrage, d'un basculement et d'autres techniques.

- Nous offrons des produits discrétionnaires qui évitent une exposition à certaines entreprises ou certains secteurs pouvant paraître nocifs pour l'environnement ou la société. Par exemple, le portefeuille CMS Sustainable favorise la prise en compte active des investissements à faible intensité carbone, des pratiques commerciales responsables conformément au Pacte Mondial des Nations Unies(UNGC), et des exclusions des investissements impliqués dans certaines activités (par exemple armes controversées ou tabac). Par ailleurs, pour certains produits, les indicateurs PAI sont sélectionnés comme indicateurs de durabilité et pris en compte dans la construction du portefeuille.
- Pour notre définition de l'investissement durable dans le cadre du Sustainable Finance Disclosure Regulation(SFDR), les PAI pertinents sont considérés parmi les critères Do No Significant Harm(DNSH).
- Les processus de gestion des risques de HSBC surveillent et gèrent les PAI pertinents afin de s'assurer que les mandats des clients reflètent leurs objectifs d'investissement.
- Nous n'exerçons pas actuellement les droits de vote pour le compte de nos clients lorsque des sociétés et des émetteurs sont détenus directement. Nous entendons renforcer nos capacités pour permettre un tel engagement collectif. Toutefois, notre approche du vote lors des réunions des sociétés est expliquée dans nos directives de vote des gestionnaires d'actifs tiers.
- Notre politique d'engagement définit l'approche de l'engagement, y compris l'escalade de l'engagement lorsque les entreprises ne répondent pas adéquatement aux préoccupations soulevées concernant les impacts négatifs. Plus de détails sur les attentes des entreprises dans leur gestion des impacts négatifs en disponible dans le HSBC AM Stewardship Plan.

De plus amples détails sur notre approche en matière de sélection, de processus d'investissement et d'engagement sont présentés dans des politiques spécifiques, y compris les armes interdites et l'investissement responsable.

Sur les sujets liés au changement climatique notamment, l'objectif net de zéro ambition et l'objectif intermédiaire de réduction des émissions de HSBC sont la manifestation la plus importante de notre ambition.

Note : Les informations présentées peuvent se référer aux politiques globales et aux initiatives globales de HSBC. Même si nous sommes impliqués dans la mise en œuvre et l'application de politiques globales, les engagements listés ne reflètent pas nécessairement directement notre entité au Luxembourg, sauf précision.

Toutes les polices mentionnées sont disponibles sur notre site internet : <https://www.assetmanagement.hsbc.lu/en/professional-clients/about-us/responsible-investing/policies>

## 2. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les impacts sont calculés et illustrés comme la moyenne des impacts au 31 mars 30 juin, 30 septembre et 31 décembre 2024.

Dans la mesure où nous déléguons la surveillance de la gestion des portefeuilles discrétionnaires à des gestionnaires d'actifs tiers, toutes les activités d'investissement durable, y compris l'engagement et le vote de PAI consideration, sont entreprises par HSBC AM et SEIL pour notre compte - nous nous référons donc souvent aux actions prises et prévues par eux.

Pour les portefeuilles gérés par HSBC AM, il a été décidé de réduire les émissions de carbone pour les obligations vertes approuvées en interne - c'est-à-dire les obligations vertes pour lesquelles la « verdure » a été établie et approuvée par un comité de HSBC AM à part entière. Cette option a été fixée en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique, qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée une réduction des émissions de GES en fonction des projets financés/de l'utilisation des fonds. Le même abattement (« zéro ») s'appliquera à chaque position du portefeuille et aux composantes de référence correspondantes.

Nos portefeuilles peuvent investir dans des produits, par exemple des Actifs Privés, pour lesquels les données ESG ne sont pas disponibles et ils ne sont pas inclus dans cette déclaration PAI, cependant si des données sont disponibles à l'avenir, celles-ci seront incluses.

De plus amples informations détaillées, y compris chaque méthode de calcul des PAI et les limites, sont disponibles sur notre site Web dans le guide de l'utilisateur sur les principaux impacts négatifs

No	Incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2024]	Incidences [2023]	Incidences [2022]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>							
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>							
1	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (en tonnes de CO <sub>2</sub> )  Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 54,27%	27 948,45	38 441,82	38 902,48	Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics L'objectif du PAI1 est de mesurer et d'évaluer les effets négatifs des activités d'une entreprise sur les émissions de gaz à effet de serre(GES). - Les émissions du scope 1 sont celles provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, généralement la combustion directe de combustible comme dans un four ou un véhicule. Les émissions de carbone des obligations vertes approuvées en interne sont déclarées nulles. La valeur d'impact représente la somme des émissions de GES scope 1 d'un actif d'entreprise du portefeuille, pondérées par la propriété du portefeuille (valeur d'investissement/valeur d'entreprise de l'entreprise).	Approche générale : HSBC AM est signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers. Il a pour objectif intermédiaire de réduire de 58 pour cent, entre 2019 et 2030, l'intensité des émissions financées au titre des scopes 1 et 2 pour ses actifs sous gestion (actifs sous gestion), composés d'actions cotées et d'obligations d'entreprises gérées au sein de ses principaux hubs d'investissement. Au 31 décembre 2019, les actifs de périmètre s'élevaient à 193,9 milliards USD, soit 38 pour cent des actifs sous gestion mondiaux.
	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 2 (en tonnes de CO <sub>2</sub> )  Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 54,28%	6 952,68	9 518,91	9 510,46	Notez que dans l'ensemble de données 34 % des valeurs sont reportées, tandis que le reste est estimé selon le modèle d'estimation de Sustainalytics.	Ses objectifs restent soumis à la consultation des parties prenantes y compris les investisseurs et les conseils de fonds pour le compte desquels elle gère les actifs.

Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 3 (en tonnes de CO <sub>2</sub> )  Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 53,82%	247 816,13	354 861,28	342 702,68	<p>- Les émissions du scope 2 sont celles induites par la production d'électricité achetée par l'entreprise. Les émissions de carbone des obligations vertes approuvées en interne sont déclarées nulles. La valeur d'impact représente la somme des émissions de GES scope 2 de l'actif social du portefeuille, pondérées par la propriété du portefeuille (valeur d'investissement/valeur d'entreprise de l'entreprise). Notez que dans l'ensemble de données 34 % des valeurs sont reportées, tandis que le reste est estimé selon le modèle d'estimation de Sustainalytics.</p> <p>- Les émissions du scope 3 sont réparties en deux grandes catégories : L'amont (chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire les biens et services achetés ou acquis) et l'aval (chaîne de valeur des produits : Utilisation des biens et services vendus) des activités d'une entreprise. Nous avons inclus un chiffre d'émissions du Scope 3, malgré des inquiétudes quant à la fiabilité des données. Les émissions de carbone des obligations vertes approuvées en interne sont déclarées nulles.</p> <p>La valeur d'impact représente la somme des émissions de GES scope 3 d'un actif d'entreprise du portefeuille, pondérées par la propriété du portefeuille (valeur d'investissement/valeur d'entreprise de l'entreprise). Notez que dans l'ensemble de données environ 20 % des valeurs sont reportées, tandis que le reste est estimé selon le modèle d'estimation Scope 3 de Sustainalytics.</p>	<p>L'objectif de 58 pour cent est fondé sur des hypothèses concernant les marchés financiers et d'autres données, y compris le scénario d'émission nette d'ici à 2050 de l'AIE et ses hypothèses sous-jacentes de croissance de l'activité. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par million de dollars américains investis (tCO<sub>2</sub>e/USDmillions investis), où les émissions sont dimensionnées par les valeurs d'entreprise y compris les liquidités.</p> <p>HSBC Asset Management suit de près l'examen que l'Initiative NZAM a lancé sur l'avenir de l'initiative.</p> <p>Politiques :</p>
------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------	------------	------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les politiques Énergie et Charbon Thermique de HSBC AM ont été développées à l'appui de l'ambition nette zéro du Groupe HSBC. En sa qualité de gestionnaire d'investissement discrétionnaire et dans le cadre de sa Politique énergétique, HSBC Asset Management engage et évalue les plans de transition des plus grandes sociétés pétrolières et gazières, d'électricité et de services aux collectivités pour les émetteurs cotés responsables d'environ 70 pour cent des émissions pertinentes sur la base de l'ensemble des actions cotées et des obligations d'entreprises gérées au sein de ses principaux hubs d'investissement, en sa qualité de gestionnaire d'investissement discrétionnaire.

Sa politique relative au charbon thermique, élaborée à l'appui du passage de l'extraction thermique du charbon et de l'extraction thermique du charbon (collectivement appelée « charbon thermique ») dans les délais fixés pour 2030/40 dans la politique relative à l'élimination progressive du charbon thermique de HSBC, vise à contribuer à la réalisation du double objectif consistant à éliminer progressivement le charbon thermique dans des délais scientifiques et à assurer la transition énergétique dans les pays plusdépendants du charbon.

La politique énergétique et la politique du charbon thermique se complètent et sont revues au moins une fois par an.

Ainsi, HSBC AM a engagé 100 sociétés à fin décembre 2024 sur des sujets liés au charbon thermique. À la suite des due diligences et engagements de 2024, 23 sociétés ont été approuvées pour participer à l'émission primaire et pour être incluses dans les fonds/portefeuilles durables HSBC AM, 6 sociétés ayant été recommandées pour l'achat d'obligations vertes uniquement. Objectifs fixés pour la prochaine période de référence :

nous continuerons de travailler avec des gestionnaires d'actifs tiers afin de renforcer notre capacité à faire face aux principaux impacts négatifs et à les atténuer, ce qui nous permettra d'adopter des pratiques d'investissement responsables, de produire des produits plus durables et d'approfondir les priorités thématiques existantes dans leurs plans de gestion responsable. Nous avons inclus un chiffre d'émissions du Scope 3, malgré des inquiétudes quant à la fiabilité des données.

Nos L'objectif intermédiaire de réduction des émissions de l'entité mère couvre l'intensité des émissions des Scope 1 et 2. Nous pensons que les émissions de Scope 1 et 2 de l'ensemble des entreprises cotées représentent l'essentiel des émissions de Scope 3 des entreprises cotées.

Émissions de GES	Total des émissions de GES (en tonnes de CO <sub>2</sub> ) Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 54,30%	282 717,25	402 822,01	391 115,62	Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics L'objectif du PAI1 est de mesurer et d'évaluer les effets négatifs des activités d'une entreprise sur les émissions de gaz à effet de serre(GES). Pour atteindre la valeur du portefeuille, pour chaque société émettrice, nous résumons les émissions des scopes 1, 2 et 3, multiplions ces émissions par le ratio de détention du portefeuille (valeur d'investissement/valeur d'entreprise de la société), puis additionnons toutes ces valeurs.	Comme ci-dessus
------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------	------------	------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Les émissions de carbone des obligations vertes approuvées en interne sont déclarées nulles.

Notez que dans l'ensemble de données environ 20 % des valeurs sont déclarées, tandis que le reste est estimé. À noter que ce point de données couvre les émissions des scopes 1, 2 et 3. Veuillez noter qu'il s'agit d'un point de données dérivé.

2	Émissions de gaz à effet de serre	Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes d'émissions de CO <sub>2</sub> par million d'euros investi)  Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 54,12%	280,38	285,84	266,58	<p>Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>L'objectif de ce PAI est de mesurer et d'évaluer l'empreinte carbone d'une entreprise. Ce PAI correspond à la somme des émissions carbone (scope 1, 2 et 3) d'un émetteur multipliée par le ratio de détention du portefeuille (valeur d'investissement/valeur d'entreprise de l'entreprise), divisée par la valeur actuelle de tous les investissements. Il s'agit d'une mesure de la propriété des émissions de carbone (tonnes de Co2), car il prend en compte la proportion des émissions par investissement, par rapport à la taille totale de la valeur de l'émetteur.</p> <p>Toutefois, l'empreinte carbone peut fluctuer sans modification des émissions de carbone du fait de l'évolution de la valeur de l'émetteur.</p>	Comme ci-dessus
---	-----------------------------------	-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	--------	--------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

3	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires d'investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes d'émissions de CO <sub>2</sub> par million d'euros de recettes)  Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 54,98%	560,77	504,78	464,53	<p>Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>L'intensité des GES mesure la quantité d'émissions de GES (scope 1,2 et 3) par million d'euros de chiffre d'affaires d'un émetteur d'un investissement financier. Il s'agit d'une mesure de l'efficacité environnementale d'un émetteur, mesurant ses émissions de GES par rapport à sa production économique. Il est utile de comparer la situation économique et environnementale de deux fonds avec une allocation sectorielle et géographique similaire car le niveau d'intensité des GES de l'émetteur dépend en partie du secteur, et des politiques des pays dans lesquels l'émetteur opère.</p> <p>À des fins de comparaison, l'intensité en GES du fonds/mandat est indiquée par rapport à l'intensité en GES de son indice de référence.</p> <p>Notez que dans l'ensemble de données environ 19 % des valeurs sont déclarées, tandis que le reste est estimé. À noter que ce point de données couvre les émissions des scopes 1, 2 et 3. Veuillez noter qu'il s'agit d'un point de données dérivé.</p>	Comme ci-dessus
---	-----------------------------------	-------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	--------	--------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

4	Émissions de gaz à effet de serre	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 56,49%	4,66%	3,88%	4,27% Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics Cet PAI impose aux investisseurs de divulguer la part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (sociétés qui tirent des revenus éventuels de l'exploration, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce des combustibles fossiles). Tous les points de données fournissent les niveaux ou les pourcentages exacts de la participation au chiffre d'affaires, et la mesure binaire « impliquée » est appliquée, lorsque le pourcentage de Carburant fossile - Chiffre d'affaires est supérieur à zéro. La valeur d'impact du portefeuille représente la part des investissements intervenant dans le secteur des combustibles fossiles.	Approche générale : HSBC AM estime que la réduction la plus significative des émissions de GES sera garantie par les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles réalisant une transition loin de leur dépendance aux combustibles fossiles. Pour cette raison, HSBC AM privilégie l'engagement à l'appui de plans de transition robustes plutôt que la cession du secteur. Les engagements nets nuls de HSBC AM impliqueront également la cession à terme de sociétés qui ne développent pas de plans de transition robustes.
---	-----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------	-------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dans le cadre de la politique charbonnière de HSBC AM, HSBC AM s'engage auprès des entreprises dont le chiffre d'affaires est exposé à plus de 10 pour cent au charbon thermique et/ou métallurgique, en privilégiant celles dans lesquelles nous avons la plus forte exposition. Nous nous attendons à ce que les entreprises qui tirent des revenus du charbon au-dessus de ce seuil puissent présenter des rapports alignés sur la TCFD ou équivalents.

HSBC AM peut voter contre la réélection des administrateurs de sociétés concernés lorsque cette divulgation reste faible.

Dans le cadre de la politique énergétique de HSBC AM, HSBC AM s'engage et évalue les plans de transition des émetteurs cotés responsables d'environ 70 pour cent des émissions pertinentes. HSBC AM a entamé un dialogue avec les compagnies pétrolières et gazières et les compagnies d'électricité et de services aux collectivités de ce groupe, et continuera d'avoir des conversations continues avec ces sociétés au fur et à mesure de leur transition.

HSBC AM évalue leurs plans de transition conformément au scénario Zéro Net de l'AIE, y compris des aspects tels que les plans visant à réduire l'exposition au carbone et à développer des sources d'énergie alternatives, l'alignement des dépenses d'investissement, les délais de transition, les objectifs intermédiaires de réduction des émissions, et la qualité de la communication sur la gestion des risques climatiques et de la communication des émissions.

Ces aspects de la transition alimenteront les objectifs d'engagement fixés par HSBC AM pour les émetteurs.

Outre l'engagement en faveur de plans de transition robustes pour les entreprises dépendantes des sources d'énergie non renouvelables, HSBC AM recherche également des opportunités d'investissement dans les sources d'énergie renouvelables.

En 2024, HSBC AM a élaboré un cadre interne pour définir et classer l'alignement net zéro des entreprises, sur la base de ses vues et de ses orientations issues des directives de mise en œuvre du cadre d'investissement net zéro de l'IIGCC.

5	Émissions de gaz à effet de serre	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	consommation : 24,49% production: 4,86%	19,76% 2,86%	19,80% 2,70%	Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics Ce PAI représente le pourcentage de la production et de la consommation totale d'énergie de l'entreprise qui est générée à partir de sources non renouvelables au cours de l'exercice sous revue. Il évalue les efforts de l'entreprise pour délaissier les énergies fossiles au profit des énergies renouvelables, telles que l'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique ou géothermique.	Voir ci-dessus
La valeur d'impact du portefeuille est calculée comme la moyenne pondérée de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable de l'actif corporate du portefeuille.								
6	Intensité de la consommation d'énergie Agriculture, sylviculture et pêche	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	0,00	0,00	0,00	Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics Ce PAI requiert la divulgation de la consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires des sociétés dans lesquelles l'entité investit, par secteur climatique à fort impact sur la base de la classification NACE des activités. La NACE (Nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques. La valeur d'impact du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation d'énergie de l'actif corporate du portefeuille en GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires des sociétés faisant l'objet de l'entité émettrice, par secteur climatique à fort impact.	Malgré un vaste univers de recherche, seule une fraction des entreprises divulguent ce paramètre. Au cours de l'année 2024, HSBC AM a apporté des améliorations à l'approche de la gestion des risques climatiques, y compris la publication d'une nouvelle politique énergétique, visant à soutenir les engagements Net Zero. Objectifs fixés pour la prochaine période : Comme nos objectifs de réduction de l'intensité des émissions nécessitent de mettre l'accent sur l'utilisation des combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, par les émetteurs des secteurs à fort impact climatique, nous continuerons à dialoguer avec les émetteurs de ces secteurs. La réduction de la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'une des priorités clés de notre engagement.	

Intensité de la consommation d'énergie Mines et carrières	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 2,22%	0,03	0,03	0,04	Il convient de noter que les données relatives à une anomalie significative ont été retraitées à zéro (données partielles publiées par l'entreprise), ce qui a entraîné le changement de la production d'intensité de consommation d'énergie de 56,99 en 2023 à 0,16 en 2024 et de l'approvisionnement en électricité, gaz, vapeur et climatisation de 4,52 à 10.
Intensité de la consommation d'énergie Fabrication	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 19,22%	0,16	56,99	60,10	
Intensité de la consommation d'énergie Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 1,91%	0,10	4,52	0,96	
Intensité de la consommation d'énergie Approvisionnement en eau; assainissement; gestion des déchets et activités d'assainissement	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 0,18%	0,00	0,00	0,00	

Intensité de la consommation d'énergie Construction	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 0,42%	0,00	0,00	0,00
Intensité de la consommation d'énergie Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 1,34%	0,00	0,00	0,00
Intensité de la consommation d'énergie Transport et stockage	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 0,68%	0,02	0,01	0,01
Intensité de la consommation d'énergie Activités immobilières	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 0,78%	0,00	0,00	0,00

7	Biodiversité	<p>Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</p> <p>Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones</p> <p>Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 56,50%</p>	3,31%	3,14%	3,08%	<p>Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>Pour ce PAI, les investisseurs doivent indiquer la part des investissements dans des sociétés faisant l'objet d'une entité émettrice dont les sites/activités sont situés dans des zones sensibles à la biodiversité ou à proximité de ces zones, lorsque les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones. La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs corporate du portefeuille qui ont une exposition géographique à des zones sensibles à la biodiversité et qui exercent des activités ayant un impact négatif sur ces zones.</p>	<p>Approche générale : HSBC AM reconnaît que les questions liées à la nature et à la biodiversité peuvent présenter des risques et des opportunités pour les entreprises, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur le profil de risque et la performance financière d'une entreprise sur différents horizons de placement.</p> <p>HSBC AM s'est engagé à travailler pour la protection et la restauration de la biodiversité à travers nos investissements en signant le « Finance for Biodiversity Pledge ». Les actions actuelles et futures comprennent : La collaboration et le partage des connaissances sur les méthodologies d'évaluation, les impacts et les cibles ; le dialogue avec les entreprises pour réduire les impacts négatifs et augmenter les impacts positifs sur la biodiversité ; l'évaluation de l'impact de nos investissements ; la fixation d'objectifs pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs sur la biodiversité ; et le reporting annuel de ces activités.</p> <p>HSBC AM est également membre du PRI Nature Reference Group, qui vise à renforcer la capacité des investisseurs à faire face à la perte de la nature et de la biodiversité en offrant un forum aux signataires pour faire progresser leur sensibilisation aux impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature. HSBC AM entend poursuivre sa participation active aux initiatives de l'industrie sur la biodiversité et les sujets liés à la nature.</p> <p>La Stratégie Nature et Biodiversité de HSBC AM repose sur trois piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Poursuivre et renforcer l'engagement avec les entreprises figurant sur sa liste de priorités et la participation active aux initiatives de l'industrie ;</li> </ul>
---	--------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------	-------	-------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

· Renforcer l'expertise par la formation et l'analyse des investissements des émetteurs, ainsi que la recherche et l'intégration des risques liés à la nature et à la biodiversité dans les processus d'investissement,

· Surveiller le développement de mesures de tiers robustes dans le but de quantifier les progrès dans le temps, reconnaissant qu'il s'agit d'un domaine en évolution.

Au cours de l'année 2024, HSBC AM a continué de dialoguer avec les entreprises sur les impacts sur la biodiversité, y compris les impacts négatifs sur la biodiversité dans ses critères de vote et a utilisé un fournisseur de données tiers pour éclairer davantage notre évaluation de l'exposition des investissements au risque biodiversité.

Objectifs fixés pour la prochaine période : Nous continuerons à travailler avec des gestionnaires d'actifs tiers pour approfondir les priorités thématiques existantes dans leurs Plans de Gérance, y compris la biodiversité. Les plans de HSBC AM incluent la publication des résultats de la mission à partir de 2025.

---

8	Eau	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 0,39%	0,00	0,00	0,00	Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics Ce PAI se concentre sur les substances nocives qui sont rejetées dans l'eau. Les émissions sont mesurées en tonnes de polluants et les polluants suivants sont pris en compte aux fins de cette mesure : Les émissions directes de nitrates, de phosphate et de pesticides, et les émissions directes de substances prioritaires (par exemple, métaux lourds, charges de paramètres de polluants organiques tels que la demande biochimique en oxygène(DBO) et la demande chimique en oxygène(DCO), les composés azotés et phosphorés). La valeur d'impact du portefeuille est calculée comme la somme des émissions de l'actif corporate du portefeuille par rapport à l'eau pondérée par le ratio de détention du portefeuille (valeur d'investissement/valeur d'entreprise de l'entreprise) ajustée de la valeur actuelle de tous les investissements (M €).	Approche générale : L'utilisation de l'eau et les émissions font partie des éléments inclus dans les données ESG de tiers, qui alimentent le processus d'investissement de HSBC AM. HSBC AM a intégré cet indicateur dans le pilier Environnement car il développe des scores ESG sectoriels sur mesure.  En 2024, HSBC AM a publié le cadre de matérialité Environnementale, Sociale et de Gouvernance(ESG) s'appuyant sur les équipes sectorielles virtuelles(VSTs) au sein des classes d'actifs et des zones géographiques pour guider les gérants de portefeuille et les analystes. Ce cadre souligne que certaines questions ESG peuvent avoir un impact significatif sur la performance financière, le cours de l'action ou le spread de crédit d'une entreprise.  Toutefois, l'importance et l'impact de ces externalités ESG varient selon les secteurs.
---	-----	-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------	------	------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

9	Déchets	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1,76	1,52	<p>2,41 Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics</p> <p>PAI 9 évalue les déchets dangereux, qui sont mesurés en tonnes de déchets dangereux générés par une entreprise. La valeur du portefeuille est calculée comme la somme des déchets dangereux de l'actif d'entreprise du portefeuille pondérés par le ratio de détention du portefeuille (valeur d'investissement/valeur d'entreprise de l'entreprise) ajusté de la valeur actuelle de tous les investissements (M €).</p>	<p>Approche Générale : Le ratio déchets dangereux et déchets radioactifs fait partie des facteurs inclus dans les données ESG de tiers qui guident le processus d'investissement de HSBC AM. HSBC AM a intégré cet indicateur dans le pilier Environnement car il développe des scores ESG sectoriels sur mesure.</p> <p>En 2024, HSBC AM a publié le cadre de matérialité Environnementale, Sociale et de Gouvernance(ESG) s'appuyant sur les équipes sectorielles virtuelles(VSTs) au sein des classes d'actifs et des zones géographiques pour guider les gérants de portefeuille et les analystes. Ce cadre souligne que certaines questions ESG peuvent avoir un impact significatif sur la performance financière, le cours de l'action ou le spread de crédit d'une entreprise.</p>
			<p>Actifs éligibles: 82,87%</p> <p>Actifs couverts: 54,39%</p>			<p>Limitation des données : Au moins au début, nous prévoyons une divulgation très hétérogène, la plupart des entreprises n'incluant qu'un sous-ensemble de cette mesure dans leur reporting.</p>	<p>Toutefois, l'importance et l'impact de ces externalités ESG varient selon les secteurs.</p>

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

10	Les questions sociales et de personnel	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 56,50%	0,65%	0,65%	0,62%	Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics Cet PAI 10 impose aux investisseurs de divulguer la « part des participations dans les sociétés faisant l'objet d'une entité émettrice qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ». Selon la terminologie Morningstar Sustainalytics, « Breach » ne signifie pas que la société est déclarée en infraction, au contraire la valeur d'impact représente la somme des actifs d'entreprises du portefeuille avec des violations alléguées du CGU.  La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs de sociétés du portefeuille impliqués dans des violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.	Approche générale : L'engagement du groupe HSBC en faveur du Pacte Mondial des Nations Unies(UNGC) est un élément important de nos politiques d'investissement responsable. Nos gestionnaires d'actifs tiers sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). HSBC AM fait appel à un fournisseur de données tiers pour identifier les violations présumées du CGU et d'autres normes internationales par les émetteurs.  Des due diligences renforcées sont entreprises lorsque celles-ci sont détenues dans le cadre de stratégies d'investissement fondamentales actives, entraînant dans certains cas des exclusions ou des limitations d'investissement.  Objectifs pour la prochaine période de référence : Continuer à mener des due diligences approfondies et des audits réguliers afin de s'assurer du plein respect de la politique d'Investissement Responsable.
----	----------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------	-------	-------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

11	Les questions sociales et de personnel	Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations  Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 56,40%	26,85%	22,93%	22,95%	Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics PAI 11 a pour but de recueillir des preuves, ou de l'absence de telles preuves, des mécanismes mis en place par les entreprises et des efforts de diligence raisonnable déployés pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial de l'ONU et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. La valeur de l'impact du portefeuille représente la somme des actifs de sociétés du portefeuille sans qu'il soit démontré que les processus et mécanismes permettant de contrôler le respect des principes directeurs de l'ONU ou de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont respectés.	Approche générale : Le groupe HSBC soutient les droits de l'homme décrits dans les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Nous nous attendons à ce que les entreprises que nous investissons dans le respect des droits de l'homme et aient des politiques appropriées en place. HSBC AM utilise des données de tiers pour identifier les violations présumées du Pacte Mondial de l'ONU et d'autres normes internationales par les émetteurs. La prise en compte des droits de l'homme a également été incluse dans les activités d'intendance de HSBC AM.  Objectifs pour la prochaine période de référence : Nous continuerons à travailler avec nos gestionnaires d'actifs tiers pour que des considérations relatives aux droits de l'homme soient ajoutées aux lignes directrices en matière de vote, avec des votes contre les administrateurs lorsqu'il y a eu des violations présumées des normes relatives aux droits de l'homme.
----	----------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	--------	--------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

12	Les questions sociales et de personnel	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,84%	0,28%	0,18%	Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics L'écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes des sociétés dans lesquelles le Groupe investit correspond à la différence entre les revenus moyens (moyens ou médians) des hommes et des femmes, y compris les cadres, pour l'ensemble de l'effectif, quelles que soient les caractéristiques des travailleurs ou le titre de travail, exprimée par rapport à la rémunération moyenne des hommes. La valeur d'impact du portefeuille est calculée comme la moyenne pondérée du ratio d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes des actifs du portefeuille.	Approche générale : Nous encourageons nos gestionnaires d'actifs tiers à voter en faveur des résolutions d'actionnaires appelant à la transparence sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. La rémunération hommes/femmes est incluse dans les données ESG qui éclairent le processus d'investissement de HSBC AM. Ces données alimentent également l'engagement de HSBC AM auprès des entreprises. Nous encourageons la mesure et la transparence de la rémunération des femmes afin d'améliorer la diversité, l'égalité et l'inclusion.
			Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 3,82%					Objectifs pour la prochaine période de référence : Finalisation de la mise en œuvre de la solution logicielle interne pour améliorer le suivi et l'établissement de rapports afin de suivre les progrès accomplis en matière d'écart de rémunération entre les sexes.
13	Les questions sociales et de personnel	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	19,53%	16,37%	15,58%	Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics En vertu de ce PAI, les sociétés doivent déclarer le ratio moyen des femmes par rapport aux hommes membres du conseil, lorsque le conseil est considéré comme l'« organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une société ». Ce point de données est collecté directement à partir des rapports des sociétés et n'est pas estimé par Morningstar Sustainalytics et aucun ajustement supplémentaire n'est effectué sur les valeurs métriques. La valeur d'impact du portefeuille est calculée comme la moyenne pondérée du rapport entre les femmes et les hommes au sein des conseils d'administration du portefeuille.	Approche générale : HSBC reconnaît l'importance de la diversité dans les rôles de leadership et soutient l'égalité des sexes. Notre ambition ESG est d'atteindre 35 % de postes de responsabilité occupés par des femmes d'ici fin 2025 (34,1 % en 2023 et 34,6 % en 2024). Nous encourageons les gestionnaires d'actifs tiers à s'engager sur la diversité au sein de l'équipe dirigeante et de la direction générale ainsi que du conseil d'administration. HSBC AM participe à des initiatives collaboratives encourageant la diversité des conseils d'administration sur certains marchés clés. Par ailleurs, la mixité des conseils d'administration est et sera un thème important dans la ligne directrice de vote des gestionnaires d'actifs avec lesquels nous travaillons.
			Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 54,28%					

Objectifs pour la prochaine période de référence : Finalisation de la mise en œuvre de la solution logicielle interne pour améliorer le suivi et l'établissement de rapports afin de suivre les progrès réalisés en matière de diversité des sexes à bord.

14	Les questions sociales et de personnel	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées  Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 56,50%	0,00%	0,00%	0,00%	Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics Nous nous appuyons sur les données de Morningstar Sustainalytics pour identifier les entreprises présentant de solides indications d'implication dans la production ou la distribution de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'armes biologiques. Par ailleurs, pour l'analyse d'implication « Oui/Non » au niveau de l'entreprise, Morningstar Sustainalytics ne considère pas qu'une entreprise soit impliquée si seule sa société mère est impliquée, mais la société elle-même ne l'est pas. La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs corporate du portefeuille exposés aux armes controversées SFDR.	<p>Approche générale : Nous excluons des portefeuilles actifs, systématiques et indiciaires que nous gérons, les titres émis par des sociétés impliquées dans des armes interdites par certaines conventions internationales. Ces armes comprennent les mines antipersonnel, les armes biologiques, les armes laser aveuglantes, les armes chimiques, les armes à sous-munitions et les fragments non détectables. Les portefeuilles durables, actifs et systématiques excluent également les émetteurs impliqués dans la production d'armes controversées ou de leurs composants clés, y compris, entre autres, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'ils sont utilisés à des fins militaires.</p> <p>Objectifs pour la prochaine période de référence : Continuer à mener des due diligences approfondies et des audits réguliers afin de s'assurer du plein respect de la politique sur les armes interdites.</p>
----	----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------	-------	-------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux**

15	Environnement	Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Tonnes d'émissions de CO <sub>2</sub> par million d'euros de PIB)  Actifs éligibles: 23,64% Actifs couverts: 14,38%	46,02	22,56	24,55	Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics Ce PAI impose aux investisseurs de divulguer les émissions de GES des pays investis. Comme dans le cas des entreprises, l'intensité des GES ne se limite pas au seul carbone, mais couvre l'ensemble du spectre des GES. Les émissions de carbone des obligations vertes approuvées en interne sont déclarées nulles.  La valeur d'impact est calculée comme la moyenne pondérée des émissions totales de l'actif souverain du portefeuille (scope 1, 2, & 3) par unité de PIB (en millions d'euros, M €).	Approche générale : Les émetteurs souverains font partie de l'ambition zéro nette 2050 de notre entité mère. Les données relatives aux émissions liées aux émetteurs souverains sont incluses dans nos données ESG de tiers disponibles pour inclusion dans notre processus d'investissement. Nous attendons des équipes sectorielles virtuelles au fil du temps qu'elles évaluent dans quelle mesure ces données doivent être utilisées dans nos propres notations sur mesure.
16	Social	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national  Actifs éligibles: 23,64% Actifs couverts: 14,20%	absolu: 6 en proportion: 5,82%	5 3,97%	4 6,88%	Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics Nous nous appuyons sur l'analyse des risques pays de Morningstar Sustainalytics qui inclut les risques sociaux tels que les conflits civils ou transnationaux, la répression étatique, la criminalité violente, et les droits du travail/la discrimination.  La valeur d'impact du portefeuille représente le nombre d'actifs souverains du portefeuille soumis à des violations sociales.	Approche générale : Nos fournisseurs de données ESG tiers intègrent des facteurs sociaux dans leur évaluation des émetteurs souverains qui est disponible pour être inclus dans notre processus d'investissement

**Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers**

17	Combustibles fossiles	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles  Actifs éligibles: 0,00% Actifs couverts: 0,00%	n/a	n/a	n/a	En raison de contraintes de données, nous n'avons pas pu collecter d'indicateurs PAI pour nos actifs immobiliers, ils n'ont donc pas pu être reportés. Si des données deviennent disponibles à l'avenir, celles-ci seront incluses et la valeur PAI sera présentée.	Notre exposition à ces actifs est limitée car nous ne détenons généralement pas d'actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles. Les données d'impact ne sont généralement pas disponibles sur une base cohérente ou comparable, et nous n'avons pas fourni d'informations d'impact. Toute exposition indirecte à ces actifs serait de plus en plus soumise à l'évaluation des plans de transition afin de s'assurer qu'ils sont alignés sur l'ambition nette zéro de notre entité mère.
18	Efficacité énergétique	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique  Actifs éligibles: 0,00% Actifs couverts: 0,00%	n/a	n/a	n/a	En raison de contraintes de données, nous n'avons pas pu collecter d'indicateurs PAI pour nos actifs immobiliers, ils n'ont donc pas pu être reportés. Si des données deviennent disponibles à l'avenir, celles-ci seront incluses et la valeur PAI sera présentée.	Les données d'impact ne sont généralement pas disponibles sur une base cohérente ou comparable. Pour ces raisons, nous n'avons pas fourni d'informations d'impact. Lorsque l'exposition à l'investissement passe par des actifs cotés, l'impact des émissions sera inclus dans les données ci-dessus. Les expositions nouvelles et continues feront de plus en plus l'objet d'une évaluation des plans de transition afin de s'assurer qu'ils sont alignés sur l'ambition nette zéro de notre entité mère.

**3. Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

No	Incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2024]	Incidences [2023]	Incidences [2022]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>								
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>								
4	Émissions	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 56,44%	16,71%	12,81%	13,52%	Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics Cet indicateur porte sur les programmes de réduction des émissions de GES en général où le critère de résultat « Net Zero and Paris Alignment » permet de vérifier si l'entreprise a un objectif net de réduction des émissions de GES aligné sur la température ou basé sur des données scientifiques à atteindre au plus tard en 2050. La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs corporate d'un portefeuille qui n'ont pas d'initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris.	Approche générale : HSBC AM estime que la réduction la plus significative des émissions de GES sera réalisée par les entreprises qui délivrent une transition loin de leur dépendance aux énergies fossiles. Pour cette raison, HSBC AM privilégie l'engagement à l'appui de plans de transition robustes plutôt que la cession. Les engagements nets nuls de HSBC AM impliqueront également la cession à terme d'entreprises qui ne développent pas de plans robustes de réduction des émissions de carbone.  Dans le cadre de la Politique énergétique mondiale, HSBC AM s'est engagé à évaluer les plans de transition des principaux émetteurs de pétrole & gaz et de services publics détenus dans nos portefeuilles.

## Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

No	Incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure		Incidences [2024]	Incidences [2023]	Incidences [2022]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>								
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>								
9	Droits de l'homme	Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme  Actifs éligibles: 82,87% Actifs couverts: 56,46%	3,26%	3,66%	3,88%	Fournisseur de données : Morningstar Sustainalytics La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs sociaux d'un portefeuille qui n'ont pas de politique en matière de droits de l'homme.	<p>Approche générale : Les violations potentielles des droits de l'homme figurent parmi les questions suivies par notre fournisseur de données tiers qui identifie les violations présumées du Pacte Mondial des Nations Unies et d'autres normes internationales par les émetteurs. Des due diligences renforcées sont entreprises lorsque ces dernières sont détenues dans le cadre de stratégies d'investissement fondamentales actives.</p> <p>HSBC AM s'engage auprès des entreprises pour encourager l'élaboration et l'application de politiques efficaces en matière de droits de l'homme et de gestion des risques.</p> <p>HSBC AM met en lumière les bonnes pratiques et encourage les entreprises prioritaires, là où les droits de l'homme sont une question pertinente, à œuvrer à leur adoption. En outre, HBSC AM reconnaît la nécessité d'une gestion responsable au niveau du système pour faire face à des problèmes plus vastes en matière de droits de l'homme, tels que l'amélioration de la transparence et de la cohérence des données relatives aux droits de l'homme et des évaluations par les fournisseurs de données commerciales.</p>

#### 4. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Dans le cadre du groupe HSBC, nous nous engageons dans une communication ouverte et transparente avec les gestionnaires d'actifs tiers afin de nous assurer que nos points de vue sur l'ESG sont alignés et reflétés dans la stratégie d'investissement de chaque Gestionnaire d'actifs. La Banque Privée Globale (avec une représentation de chaque marché local de la Banque Privée) organise régulièrement des forums de surveillance avec chaque Gestionnaire d'actifs afin d'examiner leur approche de la stratégie d'investissement ESG, ainsi que les politiques, cadres et méthodologies de calcul pertinents, afin de s'assurer qu'ils sont alignés sur les objectifs et les engagements de la Banque Privée Mondiale envers nos clients.

Les politiques et déclarations autonomes (par exemple sur les armes interdites, la biodiversité, le changement climatique et le charbon thermique), parallèlement à la politique d'investissement responsable, décrivent plus en détail l'approche du groupe HSBC sur la manière dont nous intégrons les risques et les opportunités associés dans le processus d'investissement, ainsi que notre axe d'engagement et nos activités collaboratives.

Ces politiques ont été approuvées et ont été maintenues à l'étude au cours de l'année 2024 par le Forum sur le développement durable de HSBC Asset Management Ltd - qui comprend notre CEO mondial, le CIO, les Responsables des risques, du juridique et du développement durable - comme suit : Armes interdites (décembre 2024), Énergie (décembre 2024) et Charbon thermique (décembre 2024). La fonction d'investissement est responsable de la mise en œuvre de ces politiques, supervisée par les Comités ESG de HSBC Asset Management et le Comité d'investissement ESG.

La mise en œuvre des politiques s'appuie sur une gamme de sources de données pour éclairer l'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement et l'évaluation des principaux impacts négatifs. Il s'agit notamment de MSCI, ISS, S & P Trucost, Bloomberg et Sustainalytics. Nous reconnaissons que la fiabilité et la disponibilité des données peuvent varier selon les indicateurs d'impact et les régions. Il faudra peut-être du temps pour y remédier, car les exigences en matière de publication des données sous-jacentes diffèrent selon les marchés et les types d'émetteurs, et la normalisation de la publication n'est pas inévitable. HSBC AM s'appuie également sur son réseau mondial d'analystes d'investissement et ses activités d'engagement pour informer sur l'évaluation des risques d'impact négatif sur notre investissement. Nous avons sélectionné des indicateurs permettant d'identifier et d'évaluer les principaux impacts négatifs des PAI afin de refléter les sources de données que nous utilisons dans nos propres processus d'investissement et/ou les données dont disposent les intervenants de marché dans un format cohérent et comparable avec une couverture suffisamment large.

Telles ont été nos principales considérations ; nous n'avons pas tenu compte de la possibilité de récurrence ou de gravité d'impacts au-delà de leur pertinence par rapport à ces considérations.

Les vues de Seil sur l'ESG sont alignées sur celles de HSBC Asset Management et se concentrent sur trois piliers : La durabilité dans la recherche des gérants, les solutions d'investissement durable et la gestion responsable des investissements. Nous continuons à travailler avec SEIL sur ces domaines et à développer un cadre PAI approprié pour la gamme de produits discrétionnaires.

Le Comité de Responsabilité Sociale d'Entreprise de Seil a été créé en 2018 et se réunit trimestriellement pour coordonner et promouvoir les efforts de développement durable à l'échelle mondiale de SEIL. Son mandat comprend à la fois des initiatives de gestion d'entreprise et d'investissement. Ce comité soutient les activités de SEIL qui font progresser les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance(ESG) énoncés dans leur déclaration ESG (voir ci-dessous).

Les politiques de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site internet :

<http://www.assetmanagement/hsbc/about-us/responsible-investing/policies>

En date du 2025-06-25

Les politiques Seil sont disponibles sur le site :

<https://www.seic.com/our-commitment/sustainable-investing>

## 5. Politiques d'engagement

Nous croyons fermement à l'impact et à l'efficacité de l'engagement pour encourager l'amélioration des pratiques des entreprises et, par conséquent, nous nous engageons activement auprès des entreprises/émetteurs dans lesquels nous et nos partenaires investissons. Notre politique d'engagement décrit notre approche de l'engagement des actionnaires lorsque nous investissons pour nos clients dans le cadre de nos services de gestion discrétionnaire directement en actions. Les portefeuilles discrétionnaires qui investissent dans des fonds gérés par des gestionnaires d'actifs tiers, HSBC Asset Management ou SEIL Investments Europe Limited, appliqueront leurs politiques d'engagement.

Si les entreprises présentent des risques en matière de développement durable, les équipes de direction de l'entreprise sont engagées directement pour soulever des sujets de préoccupation. Les membres du conseil d'administration, la direction générale et les dirigeants responsables sont engagés pour construire un dialogue constructif entre les investisseurs et les entreprises. Le cas échéant, les droits de vote sont utilisés pour récompenser le développement positif de l'entreprise, susciter un changement de comportement et tenir les dirigeants d'entreprise responsables lorsqu'ils ne répondent pas aux attentes.

L'ensemble des données internes et externes sur PAI est utilisé pour éclairer la démarche d'engagement. Une procédure d'escalade bien établie est utilisée, avec une gamme d'outils d'engagement où les émetteurs ne répondent pas suffisamment, ou où les PAI ne sont pas réduits. Même si nous considérons le désinvestissement comme une option de dernier recours, nous pouvons appliquer des exclusions sélectives lorsque nous estimons que l'engagement est infructueux dans un délai, nous estimons raisonnable pour les entreprises de mettre en œuvre les changements souhaités.

Des plans annuels d'intendance sont publiés, qui détaillent également les approches de hiérarchisation des sujets d'engagement et comprennent plusieurs indicateurs pour les PAI pris en compte dans l'engagement. Le Stewardship Plan de HSBC Asset Management fournit de plus amples informations sur les impacts pris en compte et, en cas d'escalade, sur les émetteurs qui ne répondent pas de manière adéquate. Dans notre réponse à l'escalade, nous examinerons s'il n'y a pas eu d'amélioration dans la question des préoccupations ou de l'impact négatif, mais lorsque nous déterminons que l'escalade ne devrait pas avoir d'impact, nous pourrions ne pas prendre d'autres mesures. Il s'agit notamment des émissions de gaz à effet de serre, des impacts sociaux et sociaux de la transition climatique, de la perte de biodiversité, des violations potentielles des droits de l'homme, des inégalités entre les sexes et des inégalités économiques.

Des informations détaillées sur le suivi des émetteurs, le vote et l'engagement figurent dans les liens ci-dessous :

Politique d'engagement de Private Bank Luxembourg S.A. : <https://www.privatebanking.hsbc.com/about-us/financial-regulations/shareholder-rights-directive-II/>

Politique d'engagement de HSBC Asset Management : <http://www.assetmanagement.hsbc/about-us/responsible-investing/politiques>

Politique d'engagement de Seil : <https://apps.seic.com/funddocuments/FundDocumentsUK/Page/SEI-SRD2-Engagement-Policy.pdf>

Politique et procédures de vote par procuration de Seil : <https://www.seic.com/proxy-voting/proxy-voting-policy-and-procedures>

## 6. Références aux normes internationales

En fournissant des services de gestion de portefeuille discrétionnaire, nous travaillons avec des gestionnaires d'actifs tiers qui s'engagent à appliquer et à promouvoir des normes mondiales et croient en une action collaborative pour relever les défis du développement durable à l'échelle mondiale.

Accord de Paris sur le climat

Le Groupe HSBC est partisan de l'Accord de Paris sur le Climat, traité international signé en 2015, engageant les pays à passer à une économie moins carbonée. Dans le cadre de l'initiative Net Zero Asset Managers, HSBC Asset Management s'est fixé pour ambition d'atteindre un objectif de zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt sur l'ensemble des actifs sous gestion, en ligne avec les efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5° C, ce qui est également applicable à nos mandats gérés par eux.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- Tableau 1 PAI 1 - Émissions de GES
- Tableau 1 PAI 2 - Empreinte carbone
- Tableau 1 PAI 3 - Intensité des GES des sociétés en portefeuille
- Tableau 1 PAI 4 - Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
- Tableau 1 PAI 5 - Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- Tableau 1 PAI 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact
- Tableau 2 PAI 4 - Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Notre engagement envers le Pacte Mondial des Nations Unies est un élément important de nos politiques d'investissement responsable. En tant qu'investisseurs, nous soutenons les dix principes couvrant les droits de l'homme, la question du travail, la lutte contre la corruption. De concert avec nos gestionnaires d'actifs tiers, qui sont impliqués dans les Principes pour les investissements responsables(PRI), nous procédons à des vérifications préalables renforcées sur les émetteurs présumés en violation de ces principes lorsque des titres sont détenus dans nos portefeuilles durables.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- Tableau 1 PAI 10 - Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques(OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- Tableau 1 PAI 11 - Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Tableau 3 PAI 9 - Absence de politique des droits de l'homme

Nos gestionnaires d'actifs tiers font appel à un prestataire de recherche externe pour surveiller les émetteurs en cas de violation présumée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, des normes du travail de l'Organisation Internationale du Travail, des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. L'adhésion aux Principes de l'ONU pour l'investissement responsable est signalée sur plusieurs points de données par le biais du questionnaire des signataires.

## Biodiversité

Dans le cadre de Finance for Biodiversity Pledge, HSBC Asset Management s'engage à travailler avec d'autres investisseurs, à dialoguer avec les entreprises pour évaluer les impacts de nos

Des investissements sur la biodiversité et fixer un objectif sur les impacts.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- Tableau 1 PAI 7 - Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité

## Méthodologie et données utilisées

Nos gestionnaires d'actifs tiers utilisent une gamme de sources de données pour éclairer l'intégration des facteurs ESG dans leur processus d'investissement et l'évaluation de PAI. Il s'agit notamment de MSCI, ISS, S & P Trucost, Bloomberg ESG et Morningstar Sustainalytics et les détails sont reflétés dans chaque publication de produits durables. La couverture et la transparence des données peuvent être restreintes ; nous cherchons à développer nos propres notations sur mesure.

Nous n'avons pas intégré de scénario climatique prospectif car nous sommes toujours en train d'évaluer les méthodes à déployer dans nos processus d'investissements. Cependant, pour quantifier les effets du changement climatique sur nos produits, nous testons le modèle de valeur à risque climatique de MSCI, qui estime la valeur actuelle nette des projections de coûts et d'opportunités futurs de chaque société jusqu'en 2050 - à l'aide de modèles de coûts et d'opportunités de transition et jusqu'en 2100 - à l'aide de modèles de coûts des risques physiques pour le scénario climatique tiers concerné. Nous prévoyons également d'améliorer la couverture des données et l'exactitude des rapports (nous envisageons une approche « best in class » pour l'approvisionnement des données et l'alignement avec HSBC Asset Management afin d'assurer la cohérence au sein du Groupe HSBC), le rapport actuel étant préparé à partir des données Morningstar Sustainalytics PAI uniquement.

Des informations plus détaillées sur la méthodologie et les données utilisées pour mesurer l'adhésion, y compris l'étendue de la couverture et les sources de données, sont disponibles sur notre site Web dans le document intitulé Statement on principal adverse impacts of investment decisions on sustainability factors methodology

## 7. Comparaison historique

La comparaison directe entre les chiffres de 2024, 2023 et 2022 peut être effectuée selon les colonnes ci-dessus intitulées « Année d'impact 2024 », « Année d'impact 2023 », Année d'impact 2022. Une nouvelle comparaison sera effectuée à l'avenir pour au moins cinq périodes de référence une fois celles-ci disponibles.

Les indicateurs PAI peuvent évoluer en raison d'une augmentation ou d'une diminution des impacts défavorables par les sociétés en portefeuille. Toutefois, les indicateurs peuvent également évoluer en raison de la disponibilité des données, de changements de méthodologie par le fournisseur de données concerné, de changements de sources, etc. La colonne « Explications » fournit de plus amples détails sur ces changements pour chaque indicateur de l'indice d'ajustement respectif et de plus amples informations seront fournies sur toute modification ultérieure pertinente d'une année sur l'autre.

Voici un résumé des points clés qui peuvent être mis en évidence :

- Amélioration de la couverture des données - l'augmentation de la couverture des données a conduit à des valeurs plus élevées dans divers PAI
- PAI 6 et 8 - les données de ces indicateurs sont jugées non robustes en raison d'une faible couverture
- PAI 10 - les expositions au titre de PAI 10 proviennent soit de produits relevant de l'article 6 (sans exclusion explicite), soit parce que les dépassements ne sont pas encore appliqués.

## **8. Avertissement**

Bien que nous nous efforcions d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies dans le présent document, il est important de reconnaître les défis inhérents aux données, aux mesures de durabilité et à la nature évolutive du paysage réglementaire. En conséquence, nous mettons tout en œuvre pour fournir des informations fiables et pertinentes au moyen des méthodes mentionnées ci-dessus.